

# Conseil communal de Lausanne

---

Commission n° 21 du Conseil communal chargée d'examiner  
le rapport-préavis 2021/54

Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et crts – « Inventaire et promotion des  
cafés, restaurants, bistrots, brasseries et pintes historiques de Lausanne »

---

<b>Rapportrice</b>	<b>Mme Muriel Chenaux Mesnier</b>	<b>Socialiste</b>
<b>Membres du Conseil communal</b>	<b>Monsieur Louis Dana Monsieur Benoît Gaillard Monsieur Valéry Beaud M. Jacques Pernet Monsieur Antoine Piguet Monsieur Paulraj Kanthia</b>	
<b>Représentants de la Municipalité</b>	<b>M. Grégoire Junod, syndic</b>	<b>Culture et dév. urbain</b>
<b>Membres de l'Administration communale</b>	<b>M. Julien Guérin, chef du Service de l'urbanisme Mme Martine Jaquet, déléguée à la protection du patrimoine, URB</b>	
<b>Notes de séance</b>	<b>M. Jean-Philippe Dapples, responsable administratif URB</b>	

---

## 1 Excusé-e-s ou absents :

---

**Membre du Conseil communal**

**Excusés :**

**Madame Laura Manzoni  
Monsieur Yohan Ziehli  
Monsieur Mathieu Carrel  
Monsieur Philippe Miauton**

**Absents :**

**Madame Onaï Reymond  
Madame Sima Dakkus  
Monsieur Ilias Panchard  
Madame Alice de Benoît**

---

Les notes de séance ont été rédigées par Monsieur Dapples que nous remercions infiniment pour son excellente et précise rédaction.

Madame la Présidente ouvre la séance à 8 heures, précise que de nombreux commissaires sont absents en raison de la situation sanitaire et demande à Monsieur Grégoire Junod Syndic de présenter les membres de l'administration qui participent à cette réunion.

Elle ouvre ensuite la discussion générale et passe ensuite la parole au postulant afin qu'il donne son avis sur la réponse municipale à son postulat.

Le postulant déclare un intérêt affectif en tant que petit-fils d'un tenancier du Café Romand. Il est satisfait des réponses données à son postulat notamment qu'une nouvelle liste ait été établie et le fait que cette liste soit évolutive est une bonne chose. Concernant l'apposition des plaques, il se demande si la possibilité d'ajouter un QR code a été envisagée ?

# Conseil communal de Lausanne

---

Un autre commissaire déclare ses intérêts en tant qu'hôtelier-restaurateur. Il précise que Gastro Vaud considère que cette reconnaissance du patrimoine est positive, notamment la possibilité de classer certains bâtiments. Il souhaite avoir quelques compléments d'informations :

- Le canton pourrait-il participer à l'augmentation des coûts lors d'une rénovation ?
- Quel est le risque d'augmentation de loyers pour les locataires
- Lors de la remise d'un établissement le prix du fonds de commerce pourrait-il augmenter ?
- Les normes d'hygiène et de police du feu pourraient difficilement être mis aux normes actuelles notamment pour les établissements ayant des cuisines en sous-sol

Un autre commissaire demande si cette liste pourrait également contenir des « commerces historiques » toujours en activités.

Un autre commissaire souligne la qualité du préavis et rappelle que la protection à long terme des établissements dépend encore de la décision du Canton.

Monsieur le Syndic Grégoire Junod répond aux questions posées. Concernant les commerces historiques ceux-ci pourraient être recensés avec les bâtiments qu'ils abritent pour autant qu'ils entrent dans les critères cantonaux. Il semble plus compliqué de protéger une activité commerciale qu'un café-restaurant. La liste actualisée des cafés-restaurants sera tenue à jour avec des possibilités de modifications si les locaux perdaient leur substance patrimoniale. Cet inventaire servira de base pour demander le classement de ces locaux aux cantons.

S'agissant des QR codes sur les plaques, il souligne que la question s'est posée mais qu'il semble plus opportun de tenir à jour la liste et les renseignements sur les sites internet de la Ville et de Lausanne Tourisme.

Un commissaire souhaite proposer un amendement proposant d'associer à la commission d'expert des membres des associations de la branche.

Il n'est pas possible d'amender un préavis, par conséquent un consensus se dégage pour proposer un vœu.

Concernant le café du « Tramway », La Municipalité répond que les travaux sont en cours et que l'actuel propriétaire souhaite rouvrir l'établissement en conservant les deux salles ainsi que les boiseries.

## **Vote de la commission :**

La parole n'étant plus demandée la Présidente soumet au vote le vœu de la commission :

*« La Commission invite la Municipalité à demander au Canton à consulter les associations professionnelles dans le processus de mise à jour du recensement et des mesures de protection. »*

**Ce vœu est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Elle passe ensuite au vote de l'unique conclusion du rapport préavis :

**L'unique conclusion est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

La séance est levée à 8h40

Lausanne, le 1<sup>er</sup> février 2022

Muriel Chenaux Mesnier

# Conseil communal de Lausanne

---